

## LA NEGOCIATION CE N'EST PAS LA GUERRE !

### Les propositions de l'UNCAM

- Améliorer la prise en charge des femmes après l'accouchement en se positionnant comme offreur de soins pour diminuer le recours à l'HAD
  - mise en place d'un service de retour à domicile dès le 3<sup>ème</sup> jour pour patientes à « faible »risque
  - élargissement du tiers payant
- Favoriser un meilleur accès à l'offre de sages-femmes sur le territoire comme les autres professions
  - Inciter à l'installation dans les zones à faible densité
  - Assurer la permanence des soins en favorisant les regroupements
  - Inciter à l'utilisation de la télétransmission
- Poursuivre la revalorisation de la profession
  - Anticiper l'élargissement des compétences à la contraception
  - Revaloriser **sous conditions**
    - Du meilleur suivi post-partum
    - Du meilleur accès aux soins
  - Anticiper les difficultés de l'avantage social vieillesse

### Les demandes prioritaires de la profession

1. Reconnaissance des compétences de la sage-femme en pré per et post natal par la revalorisation de la lettre clé SF et Indemnité kilométrique non revalorisées depuis 2002
2. Reconnaissance de la sage-femme comme professionnel de proximité de 1<sup>er</sup> recours « spécialiste de la physiologie » qui peut adresser à un médecin hors parcours de soins
3. Reconnaissance dans les faits du caractère médical au même titre que les médecins et les chirurgiens dentistes par la nomination de sages-femmes conseils nécessaires tant dans l'élaboration des soins que dans les commissions disciplinaires
4. Aide à la prise en charge des cotisations
  - a. De la responsabilité civile professionnelle
  - b. Des cotisations sociales en HAD (honoraires hors convention en raison du paiement par la structure)
  - c. Des cotisations URSSAF allocations familiales au taux 0,4% sur la totalité des revenus et 2,10% sur la part excédant 30192€

**NEGOCIATION GAGNANT-GAGNANT**